



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2021-058

L'an **deux mille vingt et un**, le **douze octobre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **06 octobre 2021**

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M. DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M. DELHAYE, M. CHATENET, MME DE ARAUJO DA COSTA, MME LEFORTIER, MME ROCHE, M. DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, MME DACHY, M. FRIAUD, MME ROBIN-CHAUVOT, M. GARNIER.

Avaient donné procuration : M. MOUREY à M. MAURIN, MME GRAILLOT à M. SICOT, M. ALIZON à M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX à MME BONNICEL.

Etaient absents : NEANT

MME BIDAULT a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : APUREMENT DU COMPTE 1069 – BUDGET PRINCIPAL

M. LECHER, 1^{er} Adjoint, expose que le budget principal de la ville fait apparaître dans ses comptes une somme de 18 606.19 euros enregistrée sur les balances du comptable public à l'article budgétaire 1069 – Reprise 1997 sur les excédents capitalisés – neutralisation de l'excédent des charges sur les produits.

Cette opération antérieure datant d'avant 1997, nécessite d'être apurée avant le passage à la nouvelle nomenclature M57 qui doit s'effectuer prochainement ; cette article ne faisant plus partie du plan de comptes qui sera en vigueur.

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
CS 90703
58643 Varennes-Vauzelles Cedex

03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

C'est pourquoi, M. LECHER explique qu'il convient de prendre acte de cette décision et d'effectuer l'opération de régularisation comptable sur le compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé ».

Ce dossier a été examiné en commission des finances le 4 octobre 2021.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Varenes-Vauzelles, le 13 octobre 2021.



Le Maire,

Olivier SICOT